



Communauté de communes  
Cingal - Suisse Normande

## CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

### DÉCISION

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil communautaire  
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

#### Décision N° CC-DEC-2025-008

13 août 2025

**OBJET : Prolongation de la mise à disposition d'un terrain pour le stationnement de véhicules au profit de la société BORSBERG PRODUCTION**

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2023 fixant les conditions de mise à disposition d'un terrain situé sur la zone d'activités des Trois Cours, sis Les Moutiers-en-Cinglais,

Vu la demande formulée par la société BORSBERG PRODUCTION tendant à la prolongation de leur convention de mise à disposition,

Considérant l'intérêt de soutenir l'activité économique sur le territoire communautaire et de permettre à la société BORSBERG PRODUCTION de disposer d'emplacements adaptés pour ses véhicules,

Considérant que la signature de la présente convention (voir annexe) est subordonnée au règlement intégral des loyers actuellement dus,

**Le Président de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande**

### DÉCIDE

#### ARTICLE 1

De mettre à disposition de la société BORSBERG PRODUCTION, pour une durée d'un an à compter du 1er octobre 2025, un terrain situé sur la zone d'activités des Trois Cours, aux Moutiers-en-Cinglais, destiné au stationnement de six véhicules liés à l'activité de ladite société.

#### ARTICLE 2

De consentir à cette mise à disposition du terrain moyennant une contribution forfaitaire de 30 € TTC par véhicule et par mois.

#### ARTICLE 3

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Certifiée exécutoire après transmission à  
la Préfecture de CAEN et publication par  
voie d'affichage



Pour extrait certifié conforme  
le Président

Jacky LEHUGEUR



PHILIPPE LAGALLE  
PAR DÉLÉGATION